

28) Dettes de la Commune envers Bourbon Lumière pour branchements - installation - divers travaux entretien réseau d'éclairage de 1958 à 1962.

Le Maire : Messieurs,

Les factures de Bourbon Lumière pour des travaux et fournitures effectués n'ont pu lui être réglées faute de crédits; certaines sont antérieures aux délais de prescription quadriennale, Compte tenu de ce que le retard incombe à la Commune, je vous demande d'autoriser ce paiement.

- Branchements extérieurs à des immeubles communaux de 1958 à 1962..	2.013.477.Fr
- Installations intérieures et toutes réparations et remplacements de 1961 à 1962.....	1.811.165.Fr
- Divers travaux d'exploitation, éclairage provisoire de 1958 à 1962	336.349.Fr
- Entretien courant et gros entretien du réseau d'éclairage public de 1959 à 1962.....	<u>5.899.886.Fr</u>
soit au total au 31 Décembre 1962.....	<u>10.059.877.Fr</u>

Les crédits sont prévus à l'article 826 "Charges sur Exercices antérieurs"
Adopté à l'unanimité.

Approuvé.
Bourbon, le 22 Avril 1960
P/le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : J. Cuvier